

2021-2023

# CONSEIL MUNICIPAL

# DES ENFANTS



- Environnement
- Sécurité
- Solidarité
- Sport
- Éducation
- Enfance-jeunesse
- Loisirs
- Culture



Les Ponts-de-Cé,  
partie de

Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

Mil de Loire entre  
Bailly-sur-Loire et Chalmelles  
inscrit sur la Liste du  
patrimoine mondial en 2000

[www.lespontsdece.fr](http://www.lespontsdece.fr)

# ÉDITO

Depuis déjà 16 ans, la commune permet aux enfants scolarisés sur notre territoire en CM1 et CM2 et résidant aux Ponts-de-Cé, d'être élus au Conseil Municipal des Enfants.

Les générations précédentes ont toutes pris très à cœur de défendre les différentes thématiques des jeunes écoliers pour lesquelles ils ont été élus : L'environnement, la solidarité, le sport, la vie scolaire, les loisirs, la culture, la sécurité...

Un huitième mandat vient de se clôturer, nos jeunes élu(e)s ont malheureusement vécu une crise sanitaire sans précédent qui ne leur a pas permis de développer toutes les actions envisagées.

La mise en place de leurs différents projets a été fortement mis à mal, mais malgré cela, ils ont toutes et tous continué leurs rencontres pour faire aboutir 2 actions de leur programme. Nos jeunes élus n'oublieront pas cette expérience enrichissante pour laquelle, ils ont été bien sûr soutenus par leur tuteurs et les services municipaux.

Il est aujourd'hui temps pour eux de passer le flambeau à une nouvelle génération qui s'impliquera pour les deux prochaines années.

Ce document a pour but d'informer chacune et chacun sur les modalités de vote qui se déroulera à l'automne 2021.

Nous aurons beaucoup de plaisir, à l'issue de leur élection, à accueillir les jeunes élus à l'Hôtel de Ville et à les accompagner dans leurs futurs projets.

Jean-Paul Pavillon  
Maire  
Conseiller départemental

Valérie Lioton  
Adjointe à l'éducation, enfance et jeunesse

## HÔTEL DE VILLE

7 rue Charles-de-Gaulle  
49130 Les Ponts-de-Cé  
Tél. 02 41 79 75 75

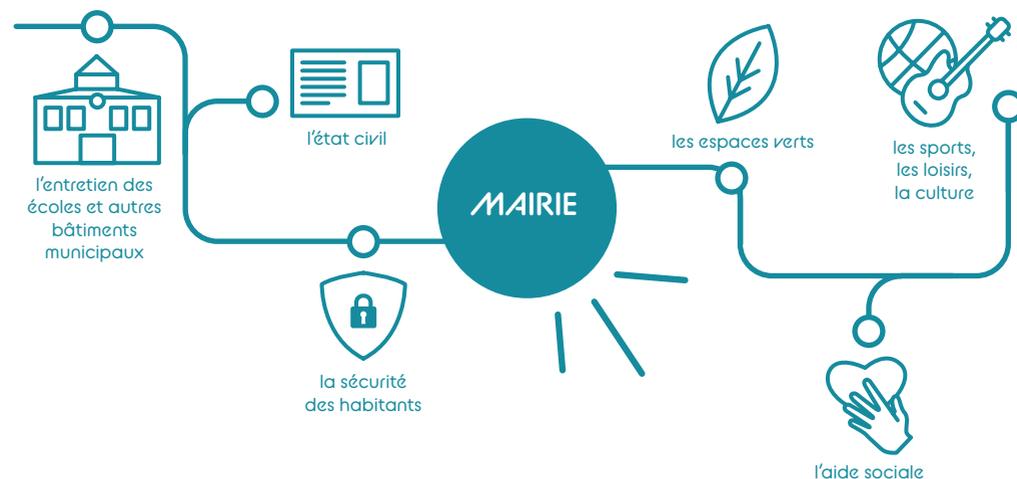
mairie@ville-lespontsdece.fr

[www.lespontsdece.fr](http://www.lespontsdece.fr)

## Qu'est-ce qu'un Conseil municipal

La France est découpée en 35 000 communes, chacune gérée par le Maire et son Conseil municipal. Les conseillers municipaux sont élus au suffrage universel pour 6 ans. Ils élisent le Maire.

Le Conseil municipal est chargé de décider des actions nécessaires à la vie de la commune dans tous les domaines dont il a la charge, en particulier :



Pour d'autres domaines aux Ponts-de-Cé, c'est la communauté urbaine Angers Loire Métropole qui regroupe 29 communes et exerce certaines compétences.



Toutes les décisions pour améliorer la vie quotidienne des habitants sont prises par le Maire et les conseillers lors des réunions du Conseil municipal.

## La commune des Ponts-de-Cé

Le Conseil municipal des Ponts-de-Cé est composé de 33 élus dont le Maire, 7 adjoints et 6 conseillers municipaux délégués. Les délégations se répartissent en différentes compétences :

- Vie associative, culture et tourisme
- Travaux, transition écologique
- Solidarités et ressources humaines
- Finances, tourisme et administration générale
- Sports et loisirs
- Éducation, enfance & jeunesse
- Aménagement et développement économique

Les conseillers municipaux participent aux *commissions communales\** et aux *comités consultatifs\** :

- Aménagement et travaux
- Vie associative et sports
- Insertions et logement
- Citoyenneté
- Conseil local de sécurité et prévention délinquance
- Plan climat
- Aménagement et transition écologique
- Ville active où il fait bon vivre
- Ville attentive à toutes et à tous
- Ressources



### PÉTIT LEXIQUE

#### Commission communale :

groupe d'élus qui se réunit pour réfléchir, étudier et travailler sur un ou plusieurs projets communaux.

#### Comité consultatif :

il est composé d'élus et autres personnes, par exemple des représentants des associations locales. Les Ponts-de-Cé est une commune qui offre à ses 13 328 habitants de nombreux équipements et services (infrastructures culturelles, associatives, sportives, éducatives, médiathèque, école de musique, spectacles, festival, baignade, cours de danse, état civil, ...)

## Comment se met en place notre Conseil municipal des enfants

### LES ÉLECTIONS

Il faut élire 24 Conseillers municipaux enfants.

#### • Qui sont éligibles ?

Les élèves habitant les Ponts-de-Cé scolarisés en CM1 et CM2 dans les écoles publiques et privées de la commune.

#### • Qui sont électeurs ?

- les élèves des classes en CM1/CM2
- les CE2 lorsqu'ils partagent la classe des CM1/CM2. (possibilité de vote à l'appréciation de l'enseignant)

#### • Mode de scrutin :

*scrutin majoritaire à un seul tour\**.

Sont déclarés élus les candidats qui obtiennent le plus de voix par niveau scolaire (en CM1/CM2) et par école.

#### • Durée du mandat :

2 ans, non renouvelable, sans démission possible sauf cas de force majeure (déménagement par exemple).

### LA CAMPAGNE ÉLECTORALE

Chaque candidat explique ses idées, ses projets et fait campagne à l'intérieur de son école. Le service éducation - vie scolaire donne à chaque candidat une affiche pour préparer sa campagne. Les élèves reçoivent leur carte d'électeur. Le vote se déroulera en novembre 2021. Le résultat sera proclamé à la suite des élections. Ceux qui obtiennent le plus de voix sont élus en respectant le nombre de sièges par école :

- 6 à André-Malraux
- 4 à Jacques-Prévert

- 2 à Raoul-Corbin
- 4 à Raymond-Renard

- 4 à Saint-Aubin
- 4 à Saint-Maurille

### PÉTIT LEXIQUE

**Scrutin majoritaire à un seul tour :**  
manière d'élire les conseillers municipaux enfants.

**Scrutin :**  
vote au moyen de bulletins déposés dans une urne et retirés ensuite pour les compter.

**Majoritaire :**  
l'élu est le candidat qui arrive en tête avec le plus de voix, même s'il n'atteint pas les 50 % des voix.

**À un seul tour :**  
les électeurs ne votent qu'une seule fois.

## La vie du Conseil

### QUE DEVRAIS-JE FAIRE SI JE SUIS ÉLU(E) ?

- **Représenter** les enfants de la commune,
- **Consulter et informer** mes camarades de classe des sujets discutés au Conseil municipal des enfants,
- **Proposer** à l'assemblée des projets et des idées pouvant être travaillés en commission,
- **Apporter** des idées concernant des dossiers municipaux en cours relatifs aux enfants.

### QUI M'AIDE ET M'ACCOMPAGNE ?

- L'adjointe à l'éducation, enfance et jeunesse préside et anime *les séances plénières\**,
- Plusieurs adultes tuteurs, conseillers municipaux, animateurs, t'encadrent et t'accompagnent dans tes projets,
- Les adjoints, le personnel de la Ville, les partenaires associatifs t'épaulent également selon la nature de tes projets.



### PETIT LEXIQUE

#### Les séances plénières :

réunion d'une assemblée au cours de laquelle tous les élus sont invités à participer, à la différence des réunions de commissions où seuls leurs membres sont invités.



### COMMENT JE TRAVAILLE ?

- *Les séances plénières\**, sont organisées 2 ou 3 fois par an à la mairie. Elles permettent de valider le travail réalisé par les enfants en commissions, d'échanger et de réfléchir,
- Lors de la première séance, Monsieur le Maire rappellera les règles de fonctionnement et l'engagement de chacun. Les enfants se présenteront et exposeront leurs projets. Les commissions seront créées. Un planning des réunions sera fixé.

### LE CONSEIL

Il permet de travailler en groupe sur un projet et se réunit un mardi soir de 17 h 30 à 19 h et un samedi matin de 10 h à 12 h à la mairie entre chaque période de vacances scolaires. Il peut avoir pour thème :

- L'environnement,
- La sécurité,
- La solidarité,
- Le sport,
- L'éducation,
- L'enfance et la jeunesse,
- Les loisirs,
- La culture...

### LES TUTEURS

- Un comité de pilotage composé de quatre élus
- Deux animateurs
- Les services municipaux Éducation et Enfance Jeunesse

Courriel : [cme@ville-lespontsdece.fr](mailto:cme@ville-lespontsdece.fr)

Tél : 02 41 79 74 92

### Si je suis élu(e), je m'engage ...

À travailler  
en équipe,

À découvrir et à  
respecter les valeurs  
citoyennes,

À m'exprimer  
sur les sujets  
que je souhaite  
présenter.



## HÔTEL DE VILLE

7 rue Charles-de-Gaulle

49130 Les Ponts-de-Cé

Tél. 02 41 79 75 75

[mairie@ville-lespontsdece.fr](mailto:mairie@ville-lespontsdece.fr)

[www.lespontsdece.fr](http://www.lespontsdece.fr)



**BESOIN D'INFORMATIONS ?**

[cme@lespontsdece.fr](mailto:cme@lespontsdece.fr)

**02 41 79 74 92**

---

INFORMATION COVID-19

Les conditions d'accueil seront adaptées aux règles sanitaires en cours.